

REALITES

Société anonyme au capital de 31.278.654,29 euros
Siège social : 1 Impasse Claude Nougaro
CS 10333 – 44803 SAINT HERBLAIN cedex
451 251 623 RCS NANTES

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le douze septembre,

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil d'Administration, les administrateurs de la société REALITES se sont réunis sur convocation du Président du Conseil d'Administration, Monsieur Yoann CHOIN-JOUBERT, sur les délibérations ci-après.

Composition du Conseil d'Administration

- Monsieur Yoann CHOIN-JOUBERT
- Madame Séverine PERICHON
- Monsieur Bertrand MALBET
- Madame Sabine CHIROKOFF et Monsieur Patrice BARRE en qualité de membres du Comité Social et Economique
- Monsieur Thomas LIERMAN en qualité de censeur

Délibérations soumises aux membres du Conseil d'Administration :

- (...) ;
- (...) ;
- Révocation de Monsieur Thomas LIERMAN de son mandat de Directeur Général Délégué à effet du 30 septembre 2025 ;
- Nomination de Monsieur Nicolas BANY en qualité de Directeur Général Délégué avec effet rétroactif au 1er septembre 2025 ;
- (...) ;
- (...) ;
- Pouvoirs pour les formalités

1. (...)

(...)

2. (...)

(...)

3. **Révocation de Monsieur Thomas LIERMAN de son mandat de Directeur Général Délégué de la Société à effet du 30 septembre 2025**

Le Conseil d'Administration, **décide** de révoquer, **à compter du 30 septembre 2025 à 23h59**, Monsieur Thomas LIERMAN de son mandat de Directeur Général Délégué de la Société.

(...)

Nombre de voix

Pour : 3

Contre : 0

Abstention : 0

4. **Nomination de Monsieur Nicolas BANY en qualité de Directeur Général Délégué avec effet rétroactif au 1er septembre 2025**

Le Président soumet à l'approbation du Conseil d'Administration la désignation en qualité de Directeur Général Délégué à l'activité de Promotion Immobilière à compter du 1er septembre 2025 :

Monsieur Nicolas BANY

Né le 10 février 1981

Demeurant professionnellement 40 rue de Liège à PARIS (75)

(...)

Monsieur Nicolas BANY déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

Après en avoir échangé, les administrateurs approuvent à l'unanimité des membres présents ou représentés la nomination de Monsieur Nicolas BANY en qualité de Directeur Général Délégué à l'activité de Promotion Immobilière à compter du 1^{er} septembre 2025 tel que ci-dessus.

Nombre de voix

Pour : 3

Contre : 0

Abstention : 0

5. (...)

(...)

6. (...)

(...)

7. Pouvoirs à donner.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Directeur général, ou à toute personne physique qu'il se substituerait, aux fins de remplir les formalités de publicité ou autres prescrites par la loi, signer tous documents, entreprendre toutes démarches et plus généralement accomplir tous les actes nécessaires.

Il confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Nombre de voix

Pour : 3

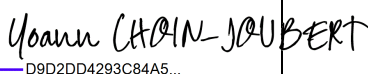
Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé par le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par l'ensemble des administrateurs.

Monsieur Yoann CHOIN-JOUBERT
Président du Conseil d'Administration

Signé par :


D9D2DD4293C84A5...